



Commune de CONFIGNON

Dans sa séance du **19 juin 2018** le conseil municipal a pris la délibération suivante

CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 170'000.-- TTC, DONT LA RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL, PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS PIÉTONS 2006 POUR UN MONTANT DE CHF 151'911.00 TTC ET RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR DES ÉNERGIES 2012 POUR UN MONTANT DE CHF 16'100.00 TTC

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des 16 membres présents

1. D'approuver un crédit d'étude de CHF 170'000.00 TTC, dont la révision du plan directeur communal, plan directeur des chemins piétons 2006 pour un montant de CHF 151'911.00 TTC et révision du plan directeur des énergies 2012 pour un montant de CHF 16'100.00 TTC
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements rubrique 7900.200.52900.000 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif
3. D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 7900.200.332 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2019 à 2023».

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le **6 août 2018**.

Confignon, le 27 juin 2018

Le Président : Jean-Claude KORMANN